



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_120-DE

L'an deux mille vingt six, le **seize septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :

Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND (dès son arrivée à 20h43 pour la délibération n°2026-115), Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Alain RAULT	a donné procuration à	M. Roland RAOULT
M. Patrick ALLAND	a donné procuration à	M. Jean-Yves THOMAS (jusqu'à son arrivée à 20h43 - délibération n°2026-114)
M. André NAVINER	a donné procuration à	M. Pascal HERVE
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET
Mme Valérie RENAULT	a donné procuration à	Mme Jennifer MONTIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile SCOUPE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-120

**Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire aux finances
et à l'administration générale**

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE
L'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC ET DE L'INSTRUCTION AU SERVICE URBANISME**

Madame Cristina FEUNTEUN informe le Conseil Municipal du départ en retraite de l'actuel agent d'accueil Urbanisme. Sa date de départ est fixée officiellement le 1er avril 2027. Néanmoins, avec la pose de ses jours de congés 2027 et de son compte épargne temps, l'agent partira au début du mois de mars 2027.

Il est proposé de créer un nouveau poste de chargé(e) de l'accompagnement du public et de l'instruction au service urbanisme. Le poste de l'agent partant en retraite sera supprimé ultérieurement.

Les missions principales du poste sont les suivantes :

- Renseigner les différents acteurs de la construction sur la réglementation et les procédures applicables (téléphone, mails, courriers, accueil physique sur rdv) ;
- Enregistrer les demandes d'autorisation du Droit des Sols et vérifier la complétude des dossiers ;
- Instruire ou pré-instruire les dossiers selon la compétence indiquée ci-dessus (vérifier la conformité technique et juridique et rédiger les arrêtés et courriers) ;
- Suivre des DOC et DAACT, attestation de non-opposition à la conformité (éventuellement après contrôles de conformité sur le terrain pour certains projets, en lien avec la police municipale) ;
- Archiver les dossiers ;
- Participer à l'évolution du plan local d'urbanisme intercommunal en faisant remonter les règles qui posent des difficultés d'interprétation ou d'application ;
- Infraction au droit de l'urbanisme : Réceptionner les signalements, vérifier, transmettre les éléments factuels et de l'analyse réglementaire au responsable de service et à l'agent de police municipale assermenté ;
- Participer à la préparation de la CCID (commission communale des impôts directs) une fois par an.

Il est proposé de créer ce poste, à temps complet, à compter du 1er mars 2027 et de lancer un appel à candidature.

A ce titre, cet emploi permanent sera occupé par un fonctionnaire appartenant aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux ou techniciens territoriaux relevant de la catégorie B, ou au cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique, pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : Indice de rémunération correspondant à un échelon du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, techniciens territoriaux ou adjoints administratifs territoriaux, en fonction du niveau d'étude et de l'expérience du candidat.

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 8 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du poste de chargé(e) de l'accompagnement du public et de l'instruction au service urbanisme.
- **AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

A Trégueux, le 21 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Odile SCOUPE

Le Maire,
Mme Sandra LE MEUR